

Unité bi-départementale
de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

Niort, le 16/10/2024

ZI de Saint Liguairé
4 Rue Alfred Nobel
79 000 Niort

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 04/06/2024

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

ROUSSE Yannick

140 ou 340 rue de La Rochelle
79360 Beauvoir-sur-Niort

Références : 35042/2024/ 338
Code AIOT : 0100035042

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 4 juin 2024 dans l'établissement ROUSSE Yannick implanté 140 ou 340 rue de La Rochelle 79360 Beauvoir-sur-Niort. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette inspection s'inscrit dans le cadre des suites des arrêtés préfectoraux de mise en demeure et de suspension d'activité.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- ROUSSE Yannick
- 140 ou 340 rue de La Rochelle 79360 Beauvoir-sur-Niort
- Code AIOT : 0100035042
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

M. ROUSSE Yannick entrepose des véhicules hors d'usages sur la parcelle cadastrée ZB 0076 au 140 rue de La Rochelle à BEAUVOIR-SUR-NIORT (79360). Cette activité relève de la législation relative

aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Thèmes de l'inspection :

- VHU

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Madame la Préfète ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Madame la Préfète, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
2	Arrêté mise en demeure	AP de Mise en Demeure du 27/03/2024, article 2	Demande de justificatif à l'exploitant, Demande d'action corrective	2 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Arrêté mise en demeure	AP de Mise en Demeure du 27/03/2024, article 1	Sans objet
3	Arrêté de suspension d'activité	AP de Mise en Demeure du 27/03/2024, article 1	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection demande à M. ROUSSE Yannick d'évacuer les véhicules hors d'usage restant sur la partie de son terrain.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Arrêté mise en demeure

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 27/03/2024, article 1
Thème(s) : Illégaux, Régularisation ou cessation d'activité
<p>Prescription contrôlée :</p> <p>Monsieur ROUSSE Franck exploitant d'une installation d'entreposage, dépollution ou démontage de véhicule hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage, située au 140 rue de La Rochelle 79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT (parcelle cadastrée ZB 0076), est mis en demeure de régulariser sa situation administrative :</p> <ul style="list-style-type: none"> soit en déposant un dossier de demande d'enregistrement et une demande d'agrément en préfecture (sous réserve du respect des autres réglementations et notamment le PLU) ; soit en cessant ses activités et en procédant à la remise en état prévu de l'article L.512-7-6 du code de l'environnement.
<p>Constats :</p> <p>Selon les réponses de M. ROUSSE dans son courrier du 21 février 2024, il indique ne pas être exploitant d'une installation d'entreposage de véhicules hors d'usages et s'engage à déplacer les véhicules vers le bas de son terrain utilisé par son frère Yannick.</p> <p>L'inspection a permis de constater l'évacuation de véhicules hors d'usages sur la partie avant de la parcelle n°76 de la section ZB (située le long de la rue de La Rochelle).</p>
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Arrêté mise en demeure

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 27/03/2024, article 2
Thème(s) : Illégaux, Évacuation des déchets
Prescription contrôlée : Monsieur ROUSSE exploitant d'une installation d'entreposage, dépollution ou démontage de véhicule hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage, situé au 140 rue de La Rochelle 79360 BEAUVOIR-SUR-NIORT (parcelle cadastrée ZB 0076) est mis en demeure : <ul style="list-style-type: none">• d'évacuer tous les déchets (VHU, pièces et fluides extraits des VHU...) vers une filière dûment autorisée ;• de justifier le recyclage ou l'élimination des déchets ;
Constats : Il reste plusieurs VHU pour sur la partie arrière de la parcelle n°76 de la section ZB, aujourd'hui exploitée par Monsieur ROUSSE Yannick.
Demande à formuler à l'exploitant à la suite du constat : Tous les véhicules hors d'usages doivent être évacués de la partie du terrain utilisée par M. ROUSSE Yannick. Les justificatifs d'évacuation et d'élimination des déchets vers des filières agréées sont transmis à l'inspection.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande de justificatif à l'exploitant, Demande d'action corrective
Proposition de délais : 2 mois

N° 3 : Arrêté de suspension d'activité

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 27/03/2024, article 1
Thème(s) : Illégaux, Suspension d'activité
Prescription contrôlée : L'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement visée à l'article 1 de l'arrêté préfectoral de mise en demeure de régulariser la situation administrative délivrée le 27 avril 2024 est suspendue à compter de la date de notification du présent arrêté.
Constats : Il n'a pas été constaté de nouveaux véhicules hors d'usages sur le site.
Type de suites proposées : Sans suite